

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 28/10/2024 - 24345 - 2018 D 01054 - 840 895 643 - A.A.R

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre Les Soussignés :

Monsieur Djedadjian Rafi domicilié au 1 place Roland Garros 94320 Thiais
De nationalité Française
Né le 27/06/1948 à Paris 1^{er} en France

Ci après dénommé : « LE CEDANT »

D'une part,

Monsieur Djedadjian Axel domicilié au 1 place Roland Garros 94320 Thiais
De nationalité Française
Né le 06/04/1985 à Choisy-Le-Roi en France

Ci après dénommé : « LE CESSIONNAIRE »

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Djedadjian Rafi est titulaire de 50 parts de la
SCI A.A.R Société civile Immobilière Au capital de 100 € sise au :
1 Place Roland Garros 94320 Thiais.

Immatriculée au registre du commerce de Créteil RCS CRETEIL 840 895 643 depuis La création
de la société soit le 06/07/2018.

Le siège social a été fixé :

**1 Place Roland Garros
94320 THIAIS**

Le capital social d'un montant de 100 **Euros, soit 100 parts de 1** Euros chacune entièrement souscrites et libérées, se répartit de la façon suivante :

Monsieur Djedadjian Rafi.....50 parts
Monsieur Djedadjian Axel.....25 parts
Madame Djedadjian Amélie.....25 parts

Le gérant actuel de la société Monsieur Djedadjian Rafi gérant, demeurant au 1 place Roland Garros 94320 Thiais préside aux fonctions pour une durée indéterminée.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Monsieur Djedadjian Rafi cède par les présentes, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Djedadjian Axel **15 parts sociales.**

Le cessionnaire aura à compter de ce jour la propriété des parts cédées, et il aura droit à tous les avantages et bénéfices afférents à l'exercice en cours.

En conséquence, le cédant subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations à l'égard de la société, à concurrence du montant des parts cédées.

PRIX

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de la valeur réajustée à 1 € par part sociale que le cessionnaire s'engage à payer, soit 15 parts sociales à 1 euros chacune, pour un montant total de 15 € (Quinze Euros).

SIGNIFICATION

Conformément à l'article 9 des statuts § 1 les dispositions prévues à l'article 10 de la loi du 24 Juillet 1966 des sociétés commerciales seront effectuées et notamment la signification des actes suivant l'article 1690 du Code Civil.

Une copie de ce procès verbal, certifiée conforme par le gérant demeurera annexée aux présentes.

SIGNIFICATION - MENTION - FORMALITES

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Pour faire accomplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront acquittés par le cessionnaire qui s'oblige à leur paiement.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur demeure respective.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que les parts cédées ne sont pas représentatives d'apport en nature.

Les signataires

Lu et Approuvé Bon pour cession de 15 parts sociales

Monsieur Djedadjian Rafi
Lu et Approuvé
Bon pour cession de 15 parts sociales

Mr Djedadjian Axel
Lu et Approuvé
Bon pour acceptation de 15 parts sociales

*Lu et Approuvé
Bon pour acceptation de 15 parts sociales*

Fait en cinq exemplaires
A Thiais le 24/06/2024
Dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement
Et deux pour le greffe.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
CRETEIL
Le 18/07/2024 Dossier 2024 00018257, référence 9404P61 2024 A 02973
Enregistrement : 25 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre Les Soussignés :

Monsieur Djedadjian Rafi domicilié au 1 place Roland Garros 94320 Thiais
De nationalité Française
Né le 27/06/1948 à Paris 1^{er} en France

Ci après dénommé : « LE CEDANT »

D'une part,

Madame Djedadjian Amélie domiciliée au 1 place Roland Garros 94320 Thiais
De nationalité Française
Né le 29/11/1988 à Choisy-Le-Roi en France

Ci après dénommé : « LA CESSIONNAIRE »

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Djedadjian Rafi est titulaire de 50 parts de la
SCI A.A.R Société civile Immobilière Au capital de 100 € sise au :
1 Place Roland Garros 94320 Thiais.

Immatriculée au registre du commerce de Créteil RCS CRETEIL 840 895 643 depuis La création
de la société soit le 06/07/2018.

Le siège social a été fixé :

**1 Place Roland Garros
94320 THIAIS**

Le capital social d'un montant de 100 **Euros**, soit **100 parts de 1** Euros chacune entièrement souscrites et libérées, se répartit de la façon suivante :

Monsieur Djedadjian Rafi.....	50 parts
Monsieur Djedadjian Axel.....	25 parts
Madame Djedadjian Amélie.....	25 parts

Le gérant actuel de la société Monsieur Djedadjian Rafi gérant, demeurant au 1 place Roland Garros 94320 Thiais préside aux fonctions pour une durée indéterminée.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Monsieur Djedadjian Rafi cède par les présentes, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit à Madame Djedadjian Amélie **15 parts sociales**.

Le cessionnaire aura à compter de ce jour la propriété des parts cédées, et il aura droit à tous les avantages et bénéfices afférents à l'exercice en cours.

En conséquence, le cédant subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations à l'égard de la société, à concurrence du montant des parts cédées.

PRIX

Cette cession est consentie et acceptée moyennant le prix de la valeur réajustée à 1 € par part sociale que le cessionnaire s'engage à payer, soit 15 parts sociales à 1 euros chacune, pour un montant total de 15 € (Quinze Euros).

SIGNIFICATION

Conformément à l'article 9 des statuts § 1 les dispositions prévues à l'article 10 de la loi du 24 Juillet 1966 des sociétés commerciales seront effectuées et notamment la signification des actes suivant l'article 1690 du Code Civil.

Une copie de ce procès verbal, certifiée conforme par le gérant demeurera annexée aux présentes.

SIGNIFICATION - MENTION - FORMALITES

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Pour faire accomplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront acquittés par le cessionnaire qui s'oblige à leur paiement.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur demeure respective.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que les parts cédées ne sont pas représentatives d'apport en nature.

Les signataires

Lu et Approuvé BON pour cession de 15 parts sociales

Monsieur Djedadjian Rafi
Lu et Approuvé
Bon pour cession de 15 parts sociales

Lu et approuvé bon pour acceptation de 15 parts sociales

Madame Djedadjian Amélie
Lu et Approuvé
Bon pour acceptation de 15 parts sociales

Fait en cinq exemplaires
A Thiais le 24/06/2024
Dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement
Et deux pour le greffe.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
CRETEIL
Le 18/07/2024 Dossier 2024 00018256, référence 9404P61 2024 A 02972
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros